

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT ANDRE

ARRETE DU MAIRE AG N° 522/2017 du 11 septembre 2017

*Constatant la mise à jour des annexes et des servitudes d'utilité publique
du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 février 2017.*

Le maire informe le public que le Plan Local d'Urbanisme de Saint-André est mis à jour, sont annexés :

- Le règlement des zones du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatif aux phénomènes d'inondation -PPR et la cartographie du risque faisant apparaître les différentes zones PPR (R1, R2, B2 et B3) ;
- l'arrêté préfectoral n°2014-3745/SG/DRCTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de la commune de Saint-André **et son annexe** ;
- La charte agricole.

Le dossier « annexes et servitudes d'utilité publique » mis à jour correspondant sera tenu à la disposition du public, à la direction générale – Mairie du centre-ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Saint-André

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal



Alain SinareTTY RamareTTY
Alain SINARETTY RAMARETTY